

sante de la politique étrangère. Ce sont notamment les États-Unis, la Suède, le Japon, Israël, l'Égypte, le Mexique, l'URSS (au niveau gouvernemental) et la Chine. Même s'ils pratiquent la diplomatie culturelle depuis relativement peu de temps, les États-Unis soutiennent la concurrence sur la scène internationale en raison de leur poids économique et politique et de leur impact sur les communications mondiales et les organes de diffusion. Depuis des années, la Suède et le Japon bénéficient des avantages que leur apportent les activités de l'Institut suédois et de la Fondation japonaise respectivement. De même, Israël, l'Égypte, le Mexique, l'URSS et la Chine—sans parler de nombreux pays d'Afrique, d'Asie, d'Europe et d'Amérique latine—intensifient leurs activités et élaborent des politiques et des programmes propres à asseoir leur présence culturelle dans le monde entier. Voilà le milieu international dans lequel le Canada doit évoluer, milieu de plus en plus conscient de l'importance capitale des relations culturelles pour le développement national et la politique étrangère, milieu aussi hautement compétitif. Pour y soutenir la concurrence, il faut des politiques réfléchies et des programmes réalistes visant à tirer le plus grand avantage des fonds disponibles.

Face à des pays qui possèdent une longue expérience et des traditions bien établies dans ce secteur, le Canada pratique la diplomatie culturelle depuis relativement peu de temps. Bien que l'Office national du film et la Société Radio-Canada aient participé à des activités internationales avant les années 60, le Canada n'a officiellement débuté dans le culturel qu'en 1963, année où le gouvernement approuvait des échanges d'envergure modeste avec la France, la Belgique et la Suisse. Si la Grande-Bretagne comme telle ne figurait pas sur cette liste, c'est que les relations culturelles au sein du Commonwealth détenaient déjà une certaine avance. En fait, l'étape de départ n'a été franchie qu'en 1965. Cette année-là, on élargissait le programme à l'Italie, l'Allemagne et les Pays-Bas; on signait l'accord avec la France; et surtout le Cabinet approuvait la mise sur pied d'une Direction des affaires culturelles au ministère des Affaires extérieures. L'établissement de ce service de politique et d'opérations culturelles au sein du ministère chargé de la conduite des relations étrangères marquait l'intention ferme du gouvernement de s'engager dans ce domaine. Depuis lors les relations culturelles n'ont cessé de croître en importance. En 1967, on concluait un

accord culturel avec la Belgique; en 1971, les échanges démarraient avec l'URSS et, en 1972, avec la République populaire de Chine. Des échanges officiels avec les États-Unis et la Grande-Bretagne venaient s'ajouter aux activités du secteur privé. Le milieu des années 70, voit la conclusion d'accords culturels avec la République fédérale d'Allemagne, le Japon et le Mexique. L'expérience acquise et l'expansion graduelle des programmes artistiques et universitaires menèrent à l'élargissement du service préposé à l'élaboration et de la mise en oeuvre des politiques: en 1979, la Direction des affaires culturelles devint le Bureau des relations culturelles internationales.

La structure fédérale du Canada fait que le régime administratif mis en place pour promouvoir ses intérêts culturels est assez complexe. Ainsi les accords et les rencontres avec des gouvernements étrangers concernant les questions culturelles supposent la participation des provinces; au niveau fédéral même, le ministère des Affaires extérieures est loin d'être le seul ministère en cause: d'autres institutions et organismes sont chargés de diverses fonctions et jouent un rôle actif.

Tous les organismes culturels fédéraux s'occupent de relations culturelles internationales. Le mandat du Conseil des Arts du Canada autorise celui-ci à s'acquitter d'un certain nombre de fonctions importantes, notamment de promouvoir les arts à l'étranger et, par l'entremise de l'Office des tournées, d'appuyer les visites au Canada d'artistes de la scène. En vertu du mandat analogue dont ils sont investis dans les domaines universitaire et scientifique, le Conseil de recherches en sciences humaines du Canada, le Conseil national de recherches et le Conseil de recherches médicales jouent également un rôle clé. Par le biais de leurs programmes internationaux, les Musées nationaux participent à des expositions au Canada et à l'extérieur du pays, de même que les musées, étatiques et affiliés, qui relèvent de leur compétence. L'Office national du film (ONF), la Société de développement de l'industrie cinématographique canadienne et Radio-Canada continuent de jouer un rôle actif: l'ONF touche par son système mondial de distribution, ses bureaux à l'étranger et son inventaire de quelque 40 000 copies de films, près d'un milliard de personnes; la Société de développement fait de la coproduction avec des partenaires étrangers; Radio-Canada, outre ses émissions en diverses langues étrangères vers des pays du monde entier, a des accords